DLP 17-8-82018318

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 85,00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex
Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 469

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

Numéro d'inscription à la C P P A P 525 AD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. FARGEIX - n° 259

BULLETIN n° 24 DU 12 Août 1982 - EDITION GENERALE

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE (Pommiers, Poiriers)

Le deuxième vol se poursuit, il est nécessaire d'intervenir à nouveau avant le 20 Août.

MINEUSES DES FEUILLES

Les captures deviennent de plus en plus nombreuses, il est conseillé d'effectuer un traitement avant le 20 Août.

Utiliser de préférence le diflubenzuron (DIMILIN) ou le méthomyl (LANNATE).

ACARIENS ROUGES

Surveiller l'évolution de ces ravageurs. Si leur présence est notée, un traitement, même tardif, est à effectuer afin d'éviter les pontes d'oeufs d'hiver.

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES

Ces maladies provoquent des pourritures de fruits au cours de leur conservation. Les contaminations se produisent au verger. Deux à trois traitements peuvent être effectués, selon l'importance des précipitations :

* le premier à 30 à 40 jours avant la récolte,
* le dernier 3 à 4 jours avant la récolte.

Les produits suivants peuvent être utilisés :

bénomyl (BENLATE), carbendazime (nombreuses spécialités), thiophanate méthyl (PELT)

Il est possible de traiter les fruits après récolte :

- par trempage en utilisant le bénomyl ou le thiabendazole.

- par pulvérisation avec du thiabendazole 180 g de produit commercial/hl, à raison de 2 l de bouillie par tonne de fruits.

BACTERIOSE DU NOYER

Assurer la protection contre cette maladie.

Profiter de cette intervention pour ajouter un insecticide contre le carpocapse.

P. ../..

208

C U L T U R E S   L E G U M I E R E S

TEIGNE DU POIREAU

Les captures deviennent importantes à CEBAZAT (Puy-de-Dôme), et à ISLE (Haute-Vienne).

Il y a lieu d'intervenir dans les prochains jours.

G R A N D E S   C U L T U R E S

B E T T E R A V E S

OIDIUM

Du fait de l'évolution de la maladie, et de la période pluvieuse que nous venons de subir, il est recommandé de renouveler le traitement préconisé dans l'avis précédent, dans un délai de 15 à 20 jours.

Les produits suivants peuvent être utilisés :

MICROTHIOL Spécial - 7,5 kg/ha
BAYLETON Total - 1 kg/ha
THIOVIT - 8 kg/ha
BLEDOR 3 - 8 kg/ha
RUBIGAN - 1 l/ha

CERCOSPORIOSE

De nouveaux foyers sont apparus. Si la présence de taches est constatée dans la parcelle, intervenir avec un des produits suivants :

BENLATE (0,3 kg/ha)
PELT 44 (0,7 kg/ha)
BAVISTINE (0,3 kg/ha)
BRESTAN 10 (2,5 kg/ha)

P O M M E   D E   T E R R E

MILDIOU

Une nouvelle *application est conseillée en zone d'altitude, dès que possible*. En période de fin de végétation, préférer les produits préventifs classiques, aux produits systémiques.

Dans les régions de plaine, où la tubérisation est en voie d'achèvement, un défanage chimique est conseillé afin d'éviter des attaques tardives sur tubercules.

Utiliser l'un des produits suivants :

chlorate de soude, dinosèbe, diquat, DNOC huileux.

V I G N E

POURRITURE GRISE

Dès le stade de la véraison, un traitement doit être envisagé particulièrement dans les situations où des dégâts ont été constatés ces dernières années, and dans les vignes atteintes par la grêle.

.../...

BLACK ROT

Dans les vignes de SAINT-POURCAIN-s/SIOULE, maintenir la protection là où des symptômes sur feuilles sont visibles. Utiliser de préférence les produits classiques organiques de synthèse ou les organo-cupriques.

CICADELLES

La présence de cicadelles est notée dans certains vignobles de SAINT-POURCAIN-s/SIOULE, particulièrement dans les vignes où le traitement contre la tordeuse de la grappe n'a pas été effectué.

Le seuil d'intervention est d'une larve en moyenne par feuille, (comptage à effectuer sur une cinquantaine de feuilles prises au hasard). Observer la face inférieure des feuilles.

Utiliser un produit à base d'azinphos, de formothion, de méthomyl, de méthidathion, d'oxydéméton méthyl, de parathion, de phosalone ou de vamidothion.

BRENNER (Rougeot parasitaire)

Dans les vignes où des attaques sont habituellement observées (régions de BOUDES et de THIERS : Puy-de-Dôme), il y a lieu de prévoir un traitement contre cette maladie qui peut se développer tardivement, au cours de la deuxième décade du mois d'Août.

Utiliser les produits cupriques ou organo-cupriques.

*

* *

*

P 209